



4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID : 018-211800578-20250303-2025\_D\_03\_012-DE



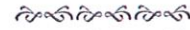
## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt cinq, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.



Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de votants : 13



Date de convocation du conseil : 25 février 2025



Présents: M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, Mme Dorota JOBEZ



Absents excusés: Mme Bernadette LOOSE, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

Absents: M. Hervé GUILLEMOT, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT



Mme Isabelle DESAGES a été désignée secrétaire de séance.

Transmis à la Préfecture le 4 MARS 2025  
Publié sur le site Internet de la commune le 4 MARS 2025



### DELIBERATION n° 2025 – 012

#### CREATION D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL SAISONNIER AU MUSEE

Il est exposé au Conseil Municipal que pour la saison estivale il conviendrait de créer un emploi de contractuel saisonnier au Musée, au titre de l'article 3-1.-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, d'une durée hebdomadaire de 18 H du 15 mai 2025 au 21 septembre 2025, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTTE** la proposition de Monsieur le Maire

**PRECISE** que des heures complémentaires voire supplémentaires pourront être demandées à l'agent recruté en cas de besoin.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour la mise en place de cet emploi, dans les conditions sus-visées.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Isabelle DESAGES



4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

Envoyé en préfecture le 04/03/2025  
Reçu en préfecture le 04/03/2025  
Publié le 04/03/2025  
ID : 018-211800578-20250303-2025\_D\_03\_013-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt cinq, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.



Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de votants : 13



Date de convocation du conseil : 25 février 2025



Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, Mme Dorota JOBEZ



Transmis à la Préfecture le - 4 MARS 2025  
Publié sur le site Internet de la commune le

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

Absents : M. Hervé GUILLEMOT, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT



Mme Isabelle DESAGES a été désignée secrétaire de séance.

### DELIBERATION n° 2025 – 013

#### CREATION DE D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL SAISONNIER POUR LE CAMPING

Il est exposé au Conseil Municipal que, chaque année, un emploi de contractuel saisonnier était créé, conformément à l'article 3-1.-2, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour assurer les fonctions d'accueil et d'entretien au Camping Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de contractuel pour besoin saisonnier au Camping Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 août 2025 à raison de 35 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de créer un emploi de contractuel saisonnier à raison de 35 heures par semaine du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 août 2025 rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique.

**CHARGE** Monsieur le Maire de mettre cette décision en œuvre.

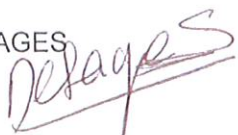
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

  
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Isabelle DESAGES





4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 04/03/2025  
Reçu en préfecture le 04/03/2025  
Publié le 04/03/2025  
ID : 018-211800578-20250303-2025\_D\_03\_014-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de votants : 13

Date de convocation du conseil : 25 février 2025

Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, Mme Dorota JOBEZ

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

Absents : M. Hervé GUILLEMOT, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT

Mme Isabelle DESAGES a été désignée secrétaire de séance.

Transmis à la Préfecture le - 4 MARS 2025  
Publié sur le site Internet de la commune le



### DELIBERATION n° 2025 – 014

#### PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES POUR LES ENFANTS SCOLARISES A CHATEAUMEILLANT ET DOMICILIES HORS DE LA COMMUNE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Le Maire rappelle au conseil municipal la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la gestion des écoles et à la participation des communes,

Vu l'article R212-21 du code de l'éducation qui précise que la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants :

- Père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations ;
- Etat de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence ;
- Frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que le coût moyen pour l'année 2023 est de 400.88 € pour un élève de l'école élémentaire de Châteaumeillant, et de 1 273.69 € pour un élève de l'école maternelle.

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID : 018-211800578-20250303-2025\_D\_03\_014-DE

S'LO

Pour information, le coût moyen départemental s'élève à 582 € pour un élève d'élémentaire et 1 883 € pour un élève de maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de fixer la participation à recouvrer pour l'année scolaire 2024-2025 à :

- 1 273.69 euros pour un enfant à l'école maternelle
- 400.88 euros pour un enfant à l'école élémentaire

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Isabelle DESAGES

